

Fondation Brain Canada-Réseau pour la santé du cerveau des enfants

Bourses de formation

Recherche en neurodéveloppement

Appel de demandes (AD)

Instructions pour les établissements

La Fondation Brain Canada et le Réseau pour la santé du cerveau des enfants via leur partenariat sont fiers de lancer ce concours pour une bourse de formation en neurodéveloppement cofinancée par la Fondation Brain Canada (par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau) et des commanditaires institutionnels. Les bourses seront de deux types : bourse prédoctorale d'au plus 30 000 \$ par année pendant un maximum de deux ans ; bourse postdoctorale d'au plus 50 000 \$ par année pendant un maximum de deux ans. De plus, chaque bourse est assortie d'un supplément de 5 000 \$ par année aux fins d'avancement professionnel. Chaque bourse sera octroyée à un doctorant ou postdoctorant qui s'engage à effectuer des travaux de recherche originaux sur l'origine, le dépistage précoce et le traitement efficace des troubles du développement du cerveau. Sont également bienvenus les postdoctorants dont les travaux visent le transfert des connaissances et les aspects éthiques relatifs au neurodéveloppement et aux handicaps neurologiques.

Commanditaires

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est le résultat d'une collaboration innovante entre le Gouvernement du Canada (par l'entremise) de Santé Canada et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille jusqu'à 120 millions de dollars auprès du secteur privé et d'organismes non fédéraux. En contrepartie, le Gouvernement du Canada fournira une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Pour cette compétition, la Fondation Brain Canada fournira 50 % des fonds provenant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, et les commanditaires fourniront les 50% de fonds de contrepartie. Sont admissibles à titre de commanditaire principal les établissements de recherche, hôpitaux et organismes de soins de santé. Les autres commanditaires peuvent être des ministères et organismes des gouvernements provinciaux, des entreprises à but lucratif, des particuliers, des organismes de bienfaisance et toute autre entité, y compris les entités ou organismes étrangers, qui ne reçoivent pas plus de 50 % de leur financement du Gouvernement du Canada. Par exemple, les subventions provenant d'une agence de financement du gouvernement fédéral comme les IRSC sont considéré comme une source de fonds non éligible.

Dans le cadre de ce concours, le rôle de l'établissement hôte est de solliciter les stagiaires prédoctoraux et postdoctoraux admissibles et de choisir ceux qu'il soutiendra. L'établissement hôte doit envoyer une lettre à la Fondation Brain Canada précisant le nombre de boursiers prédoctoraux et postdoctoraux qu'il peut prendre en charge financièrement dans le cadre de ce concours. De plus, l'établissement hôte doit fournir une lettre de soutien pour chaque demandeur qui sera incluse lors de la demande en ligne.

Les fonds versés par la Fondation Brain Canada seront sous la forme de fonds de contrepartie, dont l'envoi sera conditionnel au paiement préalable des fonds du commanditaire à l'établissement hôte (en espèce uniquement, pas de contribution en nature), preuve à l'appui, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu et de la durée de la bourse. Si l'établissement hôte agit comme commanditaire, les fonds de contrepartie émanant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau seront versés à l'établissement hôte après que celui-ci ait versé, preuve à l'appui, sa part au projet de bourse en question.

Autrement, les commanditaires peuvent verser leurs fonds de contrepartie en espèces à la Fondation Brain Canada, qui fournira alors une contribution équivalente de 50 % provenant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau. Les fonds seront administrés par la Fondation Brain Canada.

Dans le cadre de ce concours, la Fondation Brain Canada renonce à percevoir les frais d'exploitation habituels de 5 % servant à compenser ses activités de gestion, et ce, afin de souligner l'apport du Réseau pour la santé du cerveau des enfants envers des aspects clés de la bourse.

Comment présenter une demande

1. L'établissement doit fournir une lettre à la Fondation Brain Canada (envoyé électroniquement à l'adresse : programs@braincanada.ca) précisant le nombre de boursiers prédoctoraux et postdoctoraux proposés, le supplément pour avancement professionnel de chacun ainsi que le ou les commanditaires offrant les fonds de contrepartie. Un modèle de cette lettre est disponible ici : http://www.braincanada.ca/files/BC_KBHN_institute_commitment_letter_final.docx

La date limite pour l'envoi des lettres est le **30 juin 2017 à 16 h HNE**.

2. L'établissement doit solliciter les stagiaires prédoctoraux et postdoctoraux admissibles et choisir ceux qu'il soutiendra. L'établissement devra fournir une lettre de soutien au demandeur, confirmant que le demandeur est autorisé à soumettre une demande pour la compétition.
3. Toutes les demandes doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Le demandeur doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant **16 h HNE le 15 août 2017**.

Pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de bourse, veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada à l'adresse : programs@braincanada.ca